

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 19 juin 2019, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises.

I- Mesures normatives.

I-1. Transmission à l'Assemblée nationale, pour autorisation de ratification, de l'accord de prêt relatif au financement du projet d'appui à l'Université nationale d'Agriculture (UNA) et à l'Université nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques (UNSTIM).

Cet accord de prêt, signé entre notre pays et la Banque Arabe pour le Développement économique en Afrique (BADEA), porte sur un montant de 40 millions de dollars US, soit environ 22 milliards de FCFA.

La mise en œuvre du projet permettra de :

- augmenter la capacité d'accueil des étudiants au niveau des deux universités thématiques et améliorer leurs conditions de vie ;
- relever la qualité de l'enseignement en vue d'augmenter les taux de réussite des apprenants et de faciliter l'insertion de ceux-ci sur le marché de l'emploi ;
- promouvoir la recherche scientifique dans les domaines de l'ingénierie et de l'agronomie ;
- favoriser la bonne gestion des deux universités et promouvoir leur rayonnement à l'échelle nationale et régionale.

Les Ministres concernés par le dossier accompliront toutes les diligences requises en vue de la ratification du prêt.

II-Communications.

II-1. Réalisation de l'étude relative à l'amélioration de l'accessibilité des communications électroniques et de la poste en République du Bénin.

Cette étude vise à améliorer l'accessibilité aux réseaux et services, afin d'accélérer la mise en œuvre du service universel et de résorber les écarts de couverture et de services relatifs au sous-secteur.

Elle se justifie par les recommandations contenues dans le rapport d'évaluation du Programme national de Service universel des Communications électroniques et de la Poste, et des projets pilotes mis en œuvre par l'Agence dédiée à cette fin sur la période 2014-2018.

Le Conseil des Ministres a marqué son accord pour que ALLIANCE FOR AFFORDABLE INTERNET (A4AI), organisme spécialisé et reconnu pour son expertise en la matière, mène ladite étude.

II-2. Approbation du Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2020-2022.

Ce Document, conformément aux exigences de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF), doit être présenté à l'Assemblée nationale dans des délais déterminés ; les débats parlementaires y relatifs participent du contrôle de l'action gouvernementale et visent à améliorer l'information des députés sur la situation économique de notre pays.

Il ressort dudit Document que l'orientation globale pour la période visée reste la poursuite de la transformation structurelle de l'économie nationale afin de la rendre plus productive et plus compétitive pour une amélioration substantielle des conditions de vie des populations.

✓

A cet effet, les principales priorités qui y figurent sont relatives, entre autres, à l'accélération de l'exécution des grands projets en cours dans tous les domaines.

Au plan des scénarii de croissance sur la période de référence, le Document établit une perspective positive qui consolide le taux de 6,7% réalisé en 2018 et qui l'améliore au fil des années pour atteindre 9,2% à l'horizon 2022, avec des niveaux de déficit budgétaire et d'inflation bien maîtrisés, en conformité avec les indicateurs de convergence communautaire.

Le Conseil a donc adopté le Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle et instruit les Ministres concernés de veiller au suivi de sa mise en œuvre.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Le Conseil a autorisé l'organisation à Cotonou, le 21 juin 2019, de la session ordinaire du Conseil des Ministres statutaires de l'UEMOA.

Fait à Cotonou, le 19 juin 2019.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIIN-OURO.-